

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNES DE COTI-CHIAVARI ET CAMPO

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 9 mai 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

1/ Mme Marie-Jeanne CANAVAGGIO, épouse de Mr Jean-François CANAVAGGIO, demeurant à CAMPO (20142), née à CAMPO (20142), le 5 mars 1874 et décédée à CAMPO (20142), le 22 janvier 1962. 2/ Mr Ange-Marie CANAVAGGIO, époux de Mme Archangèle MINICONI, demeurant à AJACCIO (2000) 39 Bd Sampiero, né à CAMPO (20142) le 20 octobre 1875, marié à la mairie de CAMPO (20142) le 28 février 1924 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts et décédé à AJACCIO (20000) le 22 mai 1950. 3/ Mme Jérôme Marie Martine PAOLAGGI, épouse de Mr André HURTEVENT, demeurant à MARSEILLE (13007) 299 Promenade de la Corniche, née à AJACCIO (20000) le 26 novembre 1908, marié à la mairie de LILLE (59000) le 9 janvier 1934 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts et décédée à MARSEILLE (13000), le 28 avril 1949. 4/ Mme Marie Antoinette CANAVAGGIO, demeurant à MARSEILLE (13007), 12 rue César Aleman, née à CAMPO (20142) le 23 avril 1925 et veuve de Mr Jean-Baptiste PERETTI. 5/ Mme Sébastienne CANAVAGGIO, veuve de Mr François ANTONA, demeurant à CAMPO (20142), née à CAMPO (20142) le 4 juillet 1928 et décédée à CAMPO (20142) le 23 novembre 1974. 6/ Mr Antoine-Jérôme CANAVAGGIO, demeurant à CAMPO (20142) à PIETROSELLA (20167) le 4 mars 1897, Veuf de Mme Marie Dominique CANAVAGGIO et décédé à CAMPO (20142) le 28 mars 1972.

Ils ont possédé pendant plus de TRENTE ANS (30 ans), depuis le décès de leur père, Mr Antoine CANAVAGGIO dit « LE TAILLEUR », ancien tailleur de pierre de profession, demeurant à CAMPO (20142), né à CAMPO (20142) le 1^{er} janvier 1840, Veuf de Mme Marie-Livie CANAVAGGIO et décédé à CAMPO (20142) le 5 mars 1922,

-les biens immobiliers sis sur la commune de COTI-CHIAVARI (CORSE-DU-SUD) : diverses parcelles de terre, cadastrées : section H numéro 39 ldt La Coletta pour 03a 80ca, section H numéro 541 ldt La Coletta pour 84ca, section H numéro 544 ldt Ranggio pour 01ha 47a 05ca, section H numéro 553 ldt La Pruniccia pour 03ha 62a 70ca et section H numéro 556 ldt La Coletta pour 01a 48ca.

-les biens immobiliers sis sur la commune de CAMPO (CORSE-DU-SUD) : diverses parcelles de terre, cadastrées : section A numéro 474 ldt Canavaggio pour 34ca, section A numéro 552 ldt Piopo pour 01a 13ca, section A numéro 578 ldt Prati pour 43ca, section A numéro 641 ldt Fornace pour 02a 60ca et section A numéro 647 ldt Fornace pour 04a 50ca, section A numéro 652 ldt Guardaneto pour 01a 44ca, section B numéro 53 ldt Lamosa pour 07a 99ca, section B 54 ldt Lamosa pour 35a 52ca, section B numéro 55 ldt Lamosa pour 14a 87ca, section B numéro 56 ldt Lamosa pour 28a 88ca, section B numéro 63 ldt Chioso Majore pour 24a 63ca, section B numéro 64 ldt Chioso Majore pour 20a 34ca, section B numéro 65 ldt Chioso Majore pour 14a 29ca et section B numéro 66 ldt Chioso Majore pour 06a 03ca. Et une parcelle de terre ensemble la construction y édifiée, à l'état de ruines, l'ensemble étant cadastré section A numéro 604 ldt Canavaggio pour 03a 66ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr